

L'ordre du jour est le suivant :

1. Projet de réaménagement de la cour élémentaire

Diaporama pdf

2. 80^{ème} anniversaire de la reddition

Clotilde Shammas

La célébration du 80ème anniversaire de la reddition se déroulera sur 3 jours.

Le vendredi 9 est dédié aux scolaires, des collégiens le matin (Blain, Saint-Nazaire), 280 élèves de CM l'après-midi (Bouvron, Blain, Fay-de-Bretagne, Le Gâvre).

Une visite scolaire en 3 temps :

- Site de la Reddition : Un élu ou autre intervenant sera présent pour contextualiser le monument de la Reddition. Les classes pourront être accompagnées dans leur déambulation sur le nouvel aménagement (plots de la Poche de Saint Nazaire).
- Exposition de l'ONaCVG (Office national des combattants et des victimes de guerre) dans la salle festive HORIZINC : les élèves pourront parcourir 20 panneaux d'exposition consacrés aux « Poches de l'Atlantique », guidés par leur professeur des écoles et accompagnants, à qui sera remis un livret pédagogique de cette exposition.
- Une présentation diaporama de la Poche de Saint Nazaire par 2 intervenants de l'Association Mauricette, accompagné d'un ou 2 témoignages d'empochés dans la salle culturelle HORIZINC.

3. Sécurité

- **Vendredi 4 octobre 2024**, un exercice d'évacuation incendie, en présence de Thierry Guilbaud, chef des pompiers, a été réalisé sur l'ensemble de l'école (3 déclenchements sur les 3 bâtiments). Les élèves ont été prévenus et préparés. Un défaut a été constaté au niveau des classes 13 et 14. L'atelier central, commun aux 2 classes étant fermé, la classe 13 n'a pas entendu le signal sonore. C'est à corriger par la Municipalité.
- **Jeudi 10 octobre 2024**, un exercice départemental PPMS Risques Majeurs/événement climatique (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) devait avoir lieu. Il a été reporté au 21 novembre. Les élèves étaient informés et préparés.
- **Jeudi 27 février 2025**, nous avons réalisé un PPMS Intrusion/attentat. Les élèves ont été préparés en tenant compte de leur âge. Il faut avoir à l'esprit que ce type de protocole peut être activé sans qu'il y ait un risque d'attentat sur l'école. Lorsqu'il est déclenché, c'est souvent lié à la présence d'un parent agressif, ou à un événement proche de l'école (braquage d'un commerce...). Ces exercices se

passent bien, le directeur étant moqué longtemps par les élèves de maternelle qui ont gagné la partie géante de cache-cache.

- **Jeudi 6 mars 2025**, la commission de sécurité était présente et a déclenché des alarmes incendie. Le personnel était au courant mais pas les élèves.
Le responsable des pompiers a noté :

- Une évacuation bien maîtrisée
- La qualité de l'aménagement des locaux qui facilite une évacuation fluide
- La qualité du point de rassemblement, clairement identifié et sécurisé

Le problème que nous avons, comme dans la majorité des écoles, est l'absence d'un système d'alerte venant de l'extérieur et un système d'alerte interne dans le cas d'un PPMS.

- Système d'alerte venant de l'extérieur :
 - Sur le temps scolaire, aucun personnel n'est joignable à la seconde.
 - Pour les exercices départementaux, l'alerte se fait via un SMS. Nous le savons donc nous surveillons nos portables.
 - Ce n'est pas gênant sur un risque climatique, qui s'anticipe.
 - C'est un peu plus gênant sur un risque majeur (pollution de l'air due à un accident de circulation ou venant de la fromagerie).
 - C'est très problématique sur un risque attentat/intrusion où il faut agir vite.
- Système d'alerte venant de l'intérieur :
 - Pour les exercices prévus, nous surveillons nos portables
 - Dans une situation réelle, comment faire ?

4. Questions diverses

- Quelle est la procédure de renouvellement d'honorabilité pour la piscine ? Des parents nous ont remonté qu'ils n'avaient pas eu de nouvelles à ce sujet malgré leurs relances.*

L'honorabilité est à renouveler chaque année, pour les parents ayant l'agrément « piscine » (valable 5 ans) ou SRAV.

La vérification se fait à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), à 3 dates précises au cours de l'année.

Nous envoyons les demandes d'honorabilité à la circonscription de Blain-Nozay, qui les transmet à la DSDEN

L'école n'a pas de retour sur les demandes.

C'est une bonne chose de ne pas avoir de nouvelles. Cela signifie que la personne qui en a fait la demande n'est pas inscrite sur le fichier FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes).

Vérification faite après le conseil d'école :

L'information sur la natation a été envoyée à toutes les familles en juin 2024. Le formulaire d'honorabilité était joint au courriel.

b. Des questions /propositions à propos des vêtements laissés dans la cour :

Serait-ce possible d'envisager de responsabiliser davantage les élèves quant à leurs vêtements oubliés en faisant des actions comme :

- Nommer par période une classe responsable du ramassage des vêtements, par exemple : 2 responsables par récréation qui font le tour de la cour à la fin de chaque récré et mettent dans un même endroit (couvert, sous le préau ?) tous les vêtements ramassés ?

- Faire passer chaque classe le soir (ou à un moment de la semaine) devant ce tas de vêtements pour retrouver leurs oublis.

- Lors des conseils de classe, faire venir ponctuellement un de ses responsables pour expliquer aux autres élèves, tout ce qu'il a ramassé, afin que chacun prenne conscience de l'importance de gérer ses affaires.

Il est évident que les parents ont leur rôle à tenir quant aux vêtements de leurs enfants mais une collaboration avec l'équipe enseignante permettrait, il me semble, de réduire le nombre de vêtements oubliés ou d'éviter de se retrouver en tant que parents à sillonner toutes les cours de récréation, à regarder tous les portemanteaux (y compris du périscolaire). L'idée d'avoir un même endroit où seraient stockés les vêtements oubliés (un endroit école / un endroit périscolaire ?) serait judicieux et pour les élèves et pour les parents.

A titre informatif, où vont les vêtements non récupérés à la fin de l'année ?

Les vêtements oubliés, trainant par terre sont un problème récurrent. De notre côté, la consigne est simple : les vêtements enlevés doivent être accrochés aux patères, sous le préau élémentaire.

Nous le répétons quotidiennement.

Voici les problèmes que nous rencontrons :

- Des élèves ne respectent pas cette consigne, cette règle.
- Certains ne reconnaissent pas leur propre vêtement,
- Très peu de vêtements « enlevables » (manteau ou pull/sweat) sont marqués du prénom de l'élève. C'est pourtant une demande faite chaque année sur le bulletin de rentrée. Cela faciliterait la situation.

Rappelons que la majorité des élèves ne laisse pas ses vêtements n'importe où.

Le mot employé, « responsabiliser », est le mot juste. Si nous organisons du ramassage par des classes ou des élèves, on déresponsabilise les élèves. On leur adresse le message suivant : « *tu peux laisser trainer ton vêtement n'importe où, quelqu'un va le ramasser pour toi et le déposer là où tu aurais toi-même dû le mettre* ».

Nous comprenons l'agacement des familles dont l'enfant revient sans son manteau.

Parfois en fin de période, et toujours en fin d'année, nous mettons les vêtements sur la barrière du parvis. Il y en a plusieurs dizaines.

Les vêtements non récupérés, comme le précise le règlement intérieur voté à l'unanimité en Conseil d'école le 10 novembre 2017, sont donnés à une association caritative.

c. Pour finir, pas une question mais un retour positif : des parents nous ont envoyé un mail pour transmettre qu'ils sont heureux que leurs enfants soient dans cette école.

Cela nous fait plaisir.

Prochains conseils d'école : vendredi 20 juin 2025